

Décision

Générale

colonial

Décision n° 522 du 25 mai 1939.

n° 522

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 mai 1939

Numéro JO

n° 510 du 31/05/1939

Date du numéro

31 mai 1939

TEXTE INTÉGRAL

M. Rivière, adjoint principal de classe exceptionnelle du cadre local des Services civils, de retour de congé, est mis à la disposition de M. le commandant du cercle de Djibouti pour remplir les fonctions de président dn tribunal indigène de 1er degré, en remplacement de M. Parthenay, administrateur-adjoint des colonies, appelé à d'autres fonctions.